

COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHEURS DE LOISIR EN MER DU NORD-PAS DE CALAIS

Réunion de CA du 28 juin 2012 à Boulogne sur mer

Présents :

ESPADON CLUB BOULOGNE SUR MER : Guy RAEVEL, Serge CARLY

LA COURGUINOISE CALAIS : Dominique VIARD

LES LOUPS DE MER DUNKERQUE : Jean Paul BAHEUX, Marcel DAEYE, Daniel COUVELARD

LE PERE DUVAL GRAVELINES : Claude WADOUX

LES MIAULES GRAVELINES : Guy VERMERSCH

CERCLE NAUTIQUE D'EQUIHEN : Michel DUMONT, Philippe BARMUTA, Jacques VANMACKELBERG

AUDRESSELLES : Édith et Bernard GIROD, K. MOURIEL,

TPLA AMBLETEUSE : Jacky BARRY, Jean Alain PENEL, Alain ROUSSEAUX

Absents excusés : Antoine BENOIT

YACHT CLUB MER DU NORD : Claude BAERT

LES STERNES BERCK : Gérard FONTAINE, Gérard FORMALICK

GRAVELINES PLAISANCE : Eddy MERLIET

LES MARINS DE LA CITADELLE : Maurice DELPORTE

Adoption du PV de la réunion de l'AG du 26 mars 2012.

Comité de façade Manche Est-Mer du Nord de la Pêche de loisir

Le Président présente : le compte rendu de la réunion du Comité de Façade du 26 mars 2012, les démarches qui ont permis l'abrogation de l'arrêté 48/2009. Il est remplacé par l'arrêté 74/2012 plus égalitaire, plus favorable même si nous espérons mieux pour la sole et le carrelet.

Il souligne la solidarité interrégionale, l'implication des représentants régionaux du CRPLM 59-62, l'appui de la FNPPSF, de son vice-président Jean LEPIGOUCHET, de tous les représentants des associations FNPPSF présents qui ont soutenu sans réserve nos propositions de révision de cet arrêté.

Il tient à faire remarquer que M. François LAMBERT a tenu sa parole, comme promis lors de son intervention à notre assemblée générale, il a défendu notre cause ; sans lui, notre demande n'aurait probablement pas abouti.

Réunion du comité directeur de la FNPPSF du 16 juin 2012 à St Brice en Coglès (35)

Notre Président ne pouvant être présent à cette réunion, c'est Jean Paul BAHEUX qui l'a remplacé.

Principaux sujets abordés :

- la charte mer, les groupes de travail ont fonctionné, de même pour les comités de suivi et de pilotage. La déclaration gratuite est validée, facultative en 2012, obligatoire à terme, sa mise en place retardée suite aux importants changements dans les ministères.

-la pêche de plaisance ne dépend plus que d'un seul ministre Frédéric CUVILLIER, mais reste toujours dans le Ministère de l'Environnement, la DPMA est transférée au Ministère de la Mer.

-accord des 5 fédérations pour l'augmentation des tailles sur certaines espèces (bar, cabillaud ...), limiter les pêches intensives sur les frayères, les pros ne sont pas d'accord.

Un projet d'assises nationales de la pêche de plaisance et de la plaisance en 2013 est à l'étude, avec pour objectif de les remettre au très haut niveau. Ce serait un événement de référence pour promouvoir nos idées et nos valeurs.

Les 5 fédérations y seraient associées.

Conseil Maritime de Façade, difficile d'y faire sa place, 1 seul représentant pour la façade Manche Est- Mer du Nord, la solidarité entre les 5 fédérations a joué à plein, Jean LEPIGOUCHET (vice-président FNPPSF) est élu au bureau comme titulaire, Guy RAEVEL (président CRPLM 59-62) comme suppléant.

Conseil National de la Mer et du Littoral, la pêche de plaisance n'est pas représentée, une nouvelle demande sera formulée au ministre de la mer Frédéric CUVILLIER.

CLUP. Position nationale, la fédération demande :

- le respect des textes
- les plaisanciers siègent à titre consultatif, évolution souhaitée à terme, la participation des usagers aux prises de décisions
- la Fédération Française des Ports de Plaisance reconnaît que les plaisanciers ne sont pas écoutés. Le Président et le Vice-président de la FNPPSF sont invités au prochain conseil d'administration à Paris. Le Finistère a sorti un nouveau texte (en annexe sur le site FNPPSF), repris par le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance, les élus doivent s'en inspirer pour modifier les textes en vigueur.

Crédit Maritime BPCE veut devenir la banque des pêcheurs plaisanciers

- partenariat confirmé et plus étoffé
- soutien financier offre de prêt préférentiel
- rabais de 10% sur les prix d'assurance standard

Natura 2000 Bancs de Flandres, l'enquête socio-économique sur la pêche de plaisance est disponible sur le site FNPPSF à la rubrique « dernière minute » et sur le site des Marins de la Citadelle.

Plaquette pêche plaisance CRPLM 59-62 : en s'inspirant du MÉMENTO BATEAU édité par Le Comité 50, une étude de faisabilité pour la région Nord –Pas de Calais va être réalisée.

Site internet devrait être opérationnel avant la fin d'année.

Intervention de M. DUCROOCQ Chef de l'unité littorale des Affaires Maritimes du Pas de Calais et de la Somme

Il a exposé aux membres du conseil d'administration et aux plaisanciers de l'Espadon présents :

- les principales mesures de sécurité à respecter en mer
 - La responsabilité du chef de bord
 - Les documents administratifs obligatoires
 - Les marques extérieures d'identité des navires
 - Les permis nécessaires, celui qui conduit c'est celui qui a le permis
 - La division 240 sur la sécurité
 - Le respect de la réglementation dans les rails de navigation
 - La VHF, le téléphone portable (112) et ses limites
 - L'alcoolémie 0,8 gr, attention au contrôle possible
 - L'éco geste, ramener les déchets à terre, pas de rejets d'hydrocarbures, de fonds de cales
- la réglementation de la pêche de loisir en mer
 - Respect des arrêtés, limitations des prises, marquage, tailles
 - Rappel de la notion de consommation personnelle
 - Interdiction de vente
 - Sanctions pour non respect
 - Le filet, seul le trémail est autorisé (50 ml calé au fond)

Le Président
Guy RAEVEL

Le secrétaire
Jean Paul BAHEUX